



Quelle suite donner à une contravention en belgique

Par **fontaine77**, le **15/10/2012 à 19:18**

Bonjour,

Après avoir stationné près d'un passage piétons mais pas dessus je suis l'objet d'une poursuite d'un Parquet belge au prétexte qu'il faut laisser 5 mètres de distance libre avant le passage. On me réclame 110 €. Est-ce une arnaque légale? Faut-il donner suite ?

Par **chaber**, le **15/10/2012 à 19:49**

bonjour

frontalier vous devriez le savoir:

Il est interdit de s'arrêter et de stationner à moins de 5 mètres en deçà d'un passage pour piétons. (code de la route en Belgique)